

Vente en ligne "EARL DOMAINE JONCY"

Conditions générales de vente

Préambule

Les Conditions Générales de Vente, ci-après dénommées "Les présentes", définissent les droits et obligations des parties dans le cadre de ventes de bouteilles de vins et coffrets gourmands effectuées sur le site Internet www.domaine-joncy.com. Elles sont conclues entre, d'une part, l'EARL DOMAINE JONCY, ci-dessous appelée le «VENDEUR», qui produit et assemble toute une gamme de vins rouges, vins blancs et rosé bénéficiant soit de l'Appellation d'Origine Contrôlée Beaujolais, Beaujolais-Villages, Régnié, Chiroubles, Côte de Brouilly, Morgon, Coteaux Bourguignons, Crémants de Bourgogne, soit de l'appellation Vin de table d'une part, et, d'autre part, les consommateurs résidant sur le territoire français (uniquement métropole) souhaitant effectuer une commande de bouteilles via le site Internet www.domaine-joncy.com, ci-après dénommés le «CLIENT».

Les présentes ne concernent que les consommateurs, à titre exclusif, c'est à dire les personnes physiques, ayant la capacité juridique de contracter, qui se procurent un bien pour un usage sans rapport aucun avec leur profession. Les produits vendus sont donc destinés à leur usage personnel. Eu égard à la qualité des vins, les bouteilles proposées à la vente sur le site Internet www.domaine-joncy.com sont, par ailleurs uniquement commercialisées dans un réseau de distribution déterminé. Ainsi, les clients ou les destinataires des produits s'interdisent toute revente, location, mise à disposition à titre onéreux, partielle ou totale du/des produits à des tiers particuliers ou professionnels.

La commande de bouteilles de vins est soumise à l'acceptation par le client de l'intégralité des présentes, exposées ci-après.

Article 1 – Acceptation Application, Opposabilité des Conditions Générales de Vente

1.1 – Le client déclare avoir pris connaissance et accepté, sans aucune réserve les Conditions Générales de Vente, applicables au contrat de vente. L'acceptation par le client des présentes conditions est matérialisée par sa signature électronique, concrétisée par le fait de cocher la case « acceptation des conditions générales de vente » ou « clic de validation », ainsi que par la communication de ses coordonnées postales et bancaires aux fins de paiement de sa commande. Cette signature électronique a valeur de signature manuscrite entre les parties.

1.2 – Ces conditions générales de vente prévalent sur toutes les autres conditions, notamment celles en vigueur pour les ventes en magasin, et s'imposent pour le client sans égard pour les clauses particulières ajoutées par lui – sauf accord exprès du vendeur – ni pour les documents publicitaires émis par l'EARL DOMAINE JONCY, ni pour tout autre document.

A ce titre, l'EARL DOMAINE JONCY se réserve le droit d'adapter ou de modifier à tout moment ses Conditions Générales de Vente. En cas de modification, les Conditions Générales de Vente applicables à la commande seront celles en vigueur, au jour du paiement définitif de la commande.

Article 2 – Produits

Les photographies de présentation illustrant les vins proposés sur le site de vente en ligne www.domaine-joncy.com tendent à décrire et présenter les articles avec la plus grande exactitude. Toutefois l'EARL DOMAINE JONCY peut être amenée à modifier la présentation d'une bouteille et notamment sa forme ou l'étiquette qui y est apposée. Dès lors ces photographies ne peuvent être considérées comme entrant dans le champ contractuel et les variations dans la représentation des articles ne peuvent ni engager la responsabilité de L'EARL DOMAINE JONCY ni affecter la validité de la vente sous réserve des garanties légales prévues à l'article 12 des présentes.

Dans le cadre d'une commande anticipée, l'EARL DOMAINE JONCY ne pourra pas être tenue pour responsable des changements de qualité, de matière, d'emballage ou de prix des produits, intervenus entre le moment de la passation de la commande anticipée et la date de sortie officielle du ou des produits.

Article 3 – Disponibilité des Produits

3.1 – Les offres de bouteilles en fonction de leur millésime et les prix indiqués sont valables tant qu'ils sont mis en ligne sur le site Internet www.domaine-joncy.com dans la limite des stocks disponibles et de la période de la commande.

Des indications sur la disponibilité des produits sont fournies au client au moment de la passation de sa commande notamment par la représentation d'une icône «Rupture de Stock».

3.2 – Dans l'éventualité d'une indisponibilité après passation de sa commande, L'EARL DOMAINE JONCY informera le client par courrier électronique et proposera, soit de lui fournir des bouteilles de remplacement présentant les caractéristiques et qualités similaires ou supérieures, à un prix égal ou supérieur, soit de le rembourser si son compte bancaire a été débité.

Article 4 – Confirmation de la commande

4.1 – Les systèmes d'enregistrement automatique sont considérés comme valant preuve, de la nature, du contenu et de la date de la commande ; L'EARL DOMAINE JONCY confirme l'acceptation de sa commande au client à l'adresse mail que celui-ci aura communiquée. La vente ne sera conclue qu'à compter de la confirmation de la commande.

4.2 – Les produits ne pourront être livrés qu'à l'adresse de livraison, située exclusivement sur le territoire de la France Métropolitaine, indiquée par le client au cours du processus de commande. Le client s'engage à fournir des informations complètes et valides. En aucun cas L'EARL DOMAINE JONCY ne pourrait être tenue pour responsable des conséquences liées aux erreurs ou omissions dans les coordonnées fournies par le client qui l'empêcheraient de faire livrer les produits.

Article 5 – Tarifs, prix

Le prix de chaque bouteille prise individuellement, précisé à titre indicatif, est exprimé en euros toutes taxes incluses (T.T.C.).

Les prix indiqués sur les fiches produits ne comprennent ni le transport, ni la livraison.

Le prix facturé au client est le prix indiqué sur la confirmation de commande adressée par L'EARL DOMAINE JONCY; ce prix est exprimé toutes taxes comprises (T.T.C.) en ce compris la TVA pour la France; le prix des produits, les frais de manutention, d'emballage et de conservation des produits, les frais de transport et de livraison.

L'EARL DOMAINE JONCY se réserve le droit à tout moment de pouvoir modifier les prix. Cependant, pour toute commande acceptée, elle garantit les tarifs pratiqués à la date de confirmation de la commande qu'elle aura adressée au client.

Article 6 – Modalités de paiement

6.1 – Le paiement doit être réalisé lors de la commande en ligne par l'acheteur. La commande validée par le client ne sera considérée effective que lorsque les centres de paiement bancaire concernés auront donné leur accord. En cas de refus desdits centres, la commande sera automatiquement annulée et le client prévenu par courrier électronique.

6.2 – Par ailleurs, L'EARL DOMAINE JONCY se réserve le droit de refuser toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige.

6.3 – Dans le cadre de la lutte contre les fraudes sur Internet, en cas de doute, les informations relatives à la commande du client pourront être transmises à tout tiers pour vérification.

6.4 – Seuls les cartes bancaires et chèques français délivrés par un établissement bancaire domicilié en France Métropolitaine sont acceptés.

6.5 – Afin d'assurer la sécurité du paiement par carte bancaire, le client se voit dans l'obligation de remettre à l'EARL DOMAINE JONCY le cryptogramme visuel (CVV) de sa carte bancaire.

Article 7 – Livraison

7.1 – A compter de la confirmation du paiement de la commande (pour les paiements par carte, accord donné par les centres de paiement bancaire), la livraison sera effectuée à l'adresse indiquée lors de la commande dans un délai de trente (30) jours ouvrés.

7.2 – L'EARL DOMAINE JONCY s'engage à livrer à son transporteur, toutes les références commandées par le client.

Ces délais pourront être prolongés arbitrairement par L'EARL DOMAINE JONCY en cas de force majeure (cf. article 9 des présentes). Le client sera alors prévenu par courriel le jour de la livraison de sa commande au transporteur.

7.3 – Les produits achetés en ligne sur le site www.domaine-joncy.com sont livrables sur l'ensemble du territoire de la France métropolitaine à l'adresse indiquée par le client lors de la passation de la commande.

Les délais indiqués sont des délais moyens habituels et correspondent aux délais de traitement et de livraison. En cas de commande simultanée d'articles livrables à des dates différentes, compte tenu de leur disponibilité, le délai de livraison est basé sur le délai le plus long ; l'EARL DOMAINE JONCY se réserve le droit de fractionner les livraisons. La participation aux frais de traitement et d'expédition ne sera facturée que pour un seul envoi.

7.4 – Le client ne s'oppose pas à la transmission de ses coordonnées, notamment téléphoniques, au transporteur à des fins de coordination, et s'engage à être présent lors de la livraison effective de la commande à l'adresse qu'il aura indiquée.

L'EARL DOMAINE JONCY ne pourra être tenue responsable des conséquences dues à un retard d'acheminement du prestataire choisi ou bien d'un retrait tardif de la part du client de son colis suite au dépôt d'un avis de passage dans sa boîte aux lettres par le transporteur (le retrait sera considéré comme tardif s'il est effectué plus de 24 heures après le dépôt de l'avis de passage).

Article 8 – Réserve de propriété

L'EARL DOMAINE JONCY conserve la propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire.

Les risques sont toutefois supportés par l'acheteur à compter de la livraison au transporteur par l'EARL DOMAINE JONCY

Article 9 – Force majeure

Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant l'EARL DOMAINE JONCY de son obligation de livrer, les risques liés à la chaleur, à la guerre, aux émeutes, aux incendies, aux grèves, aux accidents et à l'impossibilité d'être approvisionnés notamment en cas de défaillance, et ce qu'elle qu'en soit la cause, de l'un de ses fournisseurs ou des services de livraison. Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire. Le client est tenu de vérifier son colis à l'arrivée. Il dispose d'un délai d'une (1) journée pour faire d'éventuelles réserves auprès du transporteur et de L'EARL DOMAINE JONCY en cas de problème et/ou de dégradation.

Article 10 – Rétractation

Conformément à l'article L 121-20 du Code de la Consommation, le client dispose d'un délai de 7 jours francs à compter de la livraison du produit, pour renvoyer, à L'EARL DOMAINE JONCY les articles qui ne lui conviendraient pas à l'exception des produits soldés.

Toutefois, conformément à l'article L 121-20 3°) du Code de la Consommation ce droit de rétractation ne pourra être exercé, pour des produits, qui, "du fait de leur nature, ne peuvent être réexpédiés ou sont susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement".

Ce droit de rétractation est exercé sans frais pour le client à l'exception des frais de retour des produits.

Les retours doivent concerner les bouteilles dans leur emballage d'origine, accompagnés de tous leurs accessoires éventuels.

Les bouteilles retournées ouvertes, abîmées, endommagées ou salies ne seront pas reprises.

Les retours doivent être adressés à l'adresse suivante:

EARL DOMAINE JONCY

249 Route du Chavagnon

69 430 Quincié en Beaujolais

En cas d'exercice du droit de rétractation, l'EARL DOMAINE JONCY est tenue au remboursement des sommes versées par le client, sans frais, ni intérêts, dans un délai maximum de trente (30) jours.

En cas de retours anormaux ou abusifs, l'EARL DOMAINE JONCY se réserve le droit de refuser une commande ultérieure.

Article 11. Garanties légales

Selon les dispositions du Code Civil (article 1641) et, le cas échéant, du Code de la Consommation (article L 211-4 et suivants cf. extraits ci-dessous), le client bénéficie de garanties légales, que l'EARL DOMAINE JONCY s'engage à respecter.

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou d'installation, lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Pour être conforme au contrat, le bien doit (Code de la Consommation article L 211-5):

1) être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle :

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage.

2) ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien (Code de la Consommation article L 211-12).

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus (Code Civil article 1641).

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Le client doit notifier au transporteur et à L'EARL DOMAINE JONCY toute réserve sur le produit livré (colis endommagé, déjà ouvert...) dans la journée suivant la réception du produit. En cas de défauts apparents, le client bénéficie du droit de retour dans les conditions prévues dans ce document.

Article 12 – Service Clientèle

Pour toute information ou question, le service clientèle est à la disposition du client du lundi au vendredi (inclus) de 09h00 à 18h00 sans interruption.

Tél : 04 74 04 33 29/ 06 08 07 51 76

Mail : domaine.joncy@orange.fr

Article 13 – Propriété intellectuelle

Le site www.domaine-joncy.com, l'intégralité de son contenu, ainsi que l'ensemble des droits y afférent sont la propriété exclusive de l'EARL DOMAINE JONCY.

Tous les textes, photos, ouvrages, illustrations marques et images reproduits sur le site www.domaine-joncy.com sont protégés par les règles relatives au droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété industrielle et ce pour le monde entier.

Toute reproduction, intégrale ou partielle du site, ou de l'un des éléments qui le compose, est interdite à défaut d'accord préalable et écrit de l'EARL DOMAINE JONCY.

Toute violation des dispositions du présent article exposera le contre venant à des poursuites pénales pour actes de contrefaçon. Ce dernier engagera également sa responsabilité pour actes de concurrence déloyale et de parasitisme.

Article 14 – Responsabilité

14.1 – Les produits proposés sont conformes à la législation française en vigueur et aux normes applicables en France en ce compris la réglementation sur les appellations d'origine et les normes sanitaires.

La responsabilité de l'EARL DOMAINE JONCY est systématiquement limitée à la valeur du produit mis en cause, valeur à sa date de vente et ce sans possibilités de recours.

L'EARL DOMAINE JONCY ne sera pas responsable du contenu des informations fournies sur les sites pointés par d'éventuels liens hypertextes du site www.domaine-joncy.com.

L'EARL DOMAINE JONCY n'a pas vocation à vendre à des professionnels par l'intermédiaire de son site internet. En conséquence, elle ne pourra voir sa responsabilité engagée pour tout préjudice quel qu'il soit résultant d'une activité professionnelle (perte d'exploitation, perte de profit, perte de chance, dommages et frais).

L'EARL DOMAINE JONCY se dégage de fait de toute responsabilité juridique si l'acquittement des taxes n'était pas effectué par le client.

14.2 – Les durées et conditions de conservation et de stockage des vins, éventuellement indiquées sur le site, sont données à titre purement indicatif. L'EARL DOMAINE JONCY ne saurait voir sa responsabilité engagée si, à la suite d'un stockage dans de mauvaises conditions ou d'une durée trop longue, le vin était devenu impropre à la consommation.

14.3 – L'EARL DOMAINE JONCY ne peut être tenue pour responsable des dommages de toute nature, tant matériels qu'immatériels ou corporels, qui pourraient résulter de la mauvaise utilisation des produits commercialisés.

La responsabilité de l'EARL DOMAINE JONCY sera, en tout état de cause, limitée au montant de la commande et ne saurait être mise en cause pour de simples erreurs ou omissions qui auraient pu subsister malgré toutes les précautions prises dans la présentation des produits.

Article 15 – Traitement des données personnelles et des informations nominatives

Le renseignement des informations nominatives collectées aux fins de la vente à distance est obligatoire, ces informations étant indispensables pour le traitement et l'acheminement des commandes, l'établissement des factures.

Le défaut de renseignement entraîne la non validation de la commande.

Conformément à la loi " Informatique et Libertés ", le traitement des informations nominatives relatives aux clients a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Le client dispose (article 34 de la loi du 6 janvier 1978) d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent, qu'il peut exercer auprès de L'EARL DOMAINE JONCY.

L'EARL DOMAINE JONCY s'engage à ne pas divulguer à des tiers, à l'exception éventuellement de ses filiales, gratuitement ou avec contrepartie, les informations communiquées par le client.

Celles-ci sont confidentielles. Elles ne seront utilisées que pour le traitement de la commande du client et afin de renforcer et personnaliser la communication des produits réservés aux clients de L'EARL DOMAINE JONCY, notamment par des lettres d'informations, auxquelles le client pourra se désabonner à tout moment moyennant un préavis d'un mois, ainsi que dans le cadre de la personnalisation du site en fonction de ses centres d'intérêt.

Toutefois, lorsque le client se rend sur le site de vente en ligne www.domaine-joncy.com à partir de certains sites partenaires et identifiés comme tels, les données le concernant sont susceptibles d'être exceptionnellement communiquées à ceux-ci. Si le client ne le souhaite pas, il doit le signaler à L'EARL DOMAINE JONCY lors de sa commande.

Le site www.domaine-joncy.com est également conçu pour répondre au mieux aux besoins des clients et c'est dans ce but que des cookies sont utilisés. Ces derniers ont pour but de signaler le passage du client sur le site et ne sont utilisés par L'EARL DOMAINE JONCY qu'à des fins d'amélioration du service personnalisé destiné au client.

Article 16 – Litiges

Le présent contrat est soumis au droit français.

En cas de difficultés dans l'application du présent contrat, le client a la possibilité, avant toute action en justice, de rechercher une solution amiable notamment avec l'aide d'une association professionnelle de la branche, d'une association de consommateurs ou de tout autre conseil de son choix. Il est rappelé que la recherche de la solution amiable n'interrompt pas le délai de la garantie légale, ni la durée de la garantie contractuelle. Il est rappelé qu'en règle générale et sous réserve de l'appréciation des Tribunaux, le respect des dispositions du présent contrat relatives à la garantie contractuelle suppose que l'acheteur honore ses engagements financiers envers le vendeur.

Les réclamations ou contestations seront toujours reçues avec bienveillance attentive, la bonne foi étant toujours présumée chez celui qui prend la peine d'exposer ces situations. En cas de litige, le client s'adressera par priorité à l'entreprise pour obtenir une solution amiable.

A défaut, le Tribunal de Commerce du domicile du défendeur est seul compétent (Cette attribution de compétence équivaut, pour les non-commerçants, à une renonciation à l'option de juridiction qui leur est offerte en tant que demandeur à l'action).